



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : ..... 27  
Membres présents : ..... 25  
Procurations : ..... 2  
Suffrages exprimés : ..... 27  
Votes Pour : ..... 27  
Votes contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),  
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE\_2021\_015

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – CREATION D'UN SKATEPARK**

La Ville de Bazas dispose d'un important parc d'équipements sportifs, particulièrement fréquenté par de nombreux licenciés et associations du territoire. L'actuel skatepark, situé sur l'esplanade Philippe Lucbert est un équipement datant de juillet 1991, désormais sous-dimensionné, obsolète, inapproprié aux nouvelles pratiques.

Une réflexion portant sur la création d'un nouveau skatepark a donc été engagée en partenariat avec le jeune public. L'objectif est de faire de cet équipement :

- un lieu de divertissement et de pratiques pour tous les publics
- un lieu de vie, aménagé et paysagé, sécurisé et normé.
- un lieu évolutif pour accueillir les compétitions,
- un lieu de « culture-urbaine » en complémentarité des équipements déjà existants sur le territoire.

Le choix de la plaine de Castagnolles, position géographique centrale de la commune, est idéal, puisque située au cœur d'un complexe sportif offrant de multiples activités sportives complémentaires.

Après étude, les travaux seront réalisés en 2021/2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce projet et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les financements suivant le plan prévisionnel ci-après :

Estimation du projet..... 165 000.00 € HT

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
Maîtrise d'œuvre	15 000 €		
Travaux	150 000 €	D.E.T.R. 2021 35 %	35 000 €
		Département 20 %	24 000 €
		CAF 10 %	15 000 €
		quote-part commune	91 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>

La commune préfinancera la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE :**

- d'ENGAGER les travaux de réalisation de skatepark.
- de SOLLICITER de Madame la Préfète de la Gironde, une subvention au titre de la D.E.T.R. 2021 au taux de 35 %, soit 35 000 €.
- de S'ENGAGER à prendre en charge la part non couverte par les subventions et à préfinancer la TVA.
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif aux aides financières.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

